

COMMUNE DE
SARRIANS

VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 6 décembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le six décembre, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale envoyée le 29 novembre 2022, sous la présidence de Madame Anne-Marie BARDET, Maire.

En exercice : 29

Présents (23) : BARDET Anne-Marie, RICHARD-FLORES Stéphanie, CARRETIER Alain, FRANQUET Audrey, BOURRET Stéphane, MASTICE Mireille, LUIGGI Florence, GARCIA CACERES Sandra, TELL Charles, LUIGGI Jean-François, MERCIER Sandrine, LOISEAU Arnauld, FABRE Maurice, BORDIGA Sandrine, GRAS Corinne, GAALOUL Mohamed, REDONDO Belinda, KORMANYOS Alexandre, DERIVE Annie, BUSCA Corinne, ADAM Denis, MARINELLI Béatrice, BRUNEL Paul

Absents excusés (6) : FLAGEAT Patrice (donne procuration à BARDET Anne-Marie), CARAMICO Marc (donne procuration à FABRE Maurice), WERTHE Fabrice (donne procuration à RICHARD-FLORES Stéphanie), HAOUZI Fatima (donne procuration à CARRETIER Alain), RAMBOURE Sébastien (donne procuration à FRANQUET Audrey), SERVONNAT Brigitte, (donne procuration à BUSCA Corinne)

Secrétaire de séance : M. Mohamed GAALOUL

N° 11

**URBANISME – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA
PARCELLE CADASTREE SECTION BH NUMERO 599**

Rapporteur : Madame Audrey FRANQUET.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le budget de la Commune,
VU le plan de bornage et d'alignement dressé en mars 2021 et mis à jour le 26 novembre 2021,
VU les courriers en date du 19 octobre 2022 et du 20 octobre 2022 par lesquels Monsieur Jean-Paul VINCENT, Madame Marie-Claude ROVERA et Madame Rose-Marie JULLIAN, propriétaires de la parcelle cadastrée section BH numéro 599, acceptent de vendre ladite parcelle à la commune,

CONSIDERANT que dans le cadre du permis d'aménager n° 8412221C0001 situé rue Félix Gras et accordé le 19 août 2021, la commune a engagé des négociations avec Monsieur Jean-Paul VINCENT, Madame Marie-Claude ROVERA et Madame Rose-Marie JULLIAN pour se porter acquéreur d'une parcelle de terrain afin d'agrandir le virage de la rue Félix Gras et permettre une circulation plus fluide,

CONSIDERANT les courriers des propriétaires acceptant de céder à l'euro symbolique ladite parcelle,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée section BH numéro 599, d'une superficie de 20 m², à l'euro symbolique, en vue d'agrandir le virage de la rue Félix Gras,

**Le Conseil Municipal,
Vu le rapport de Madame le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir, auprès de Monsieur Jean-Paul VINCENT, Madame Marie-Claude ROVERA et Madame Rose-Marie JULLIAN, le terrain cadastré section BH numéro 599, d'une superficie de 20 m², à l'euro symbolique ;

PRECISE que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Le Maire,



Anne-Marie-BARDET

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Toute personne qui saisit le juge administratif doit s'acquitter d'une contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts, à l'exception des personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle et des référés libérés (article L521-2 du CJA). A défaut de son paiement, la demande sera déclarée irrecevable.

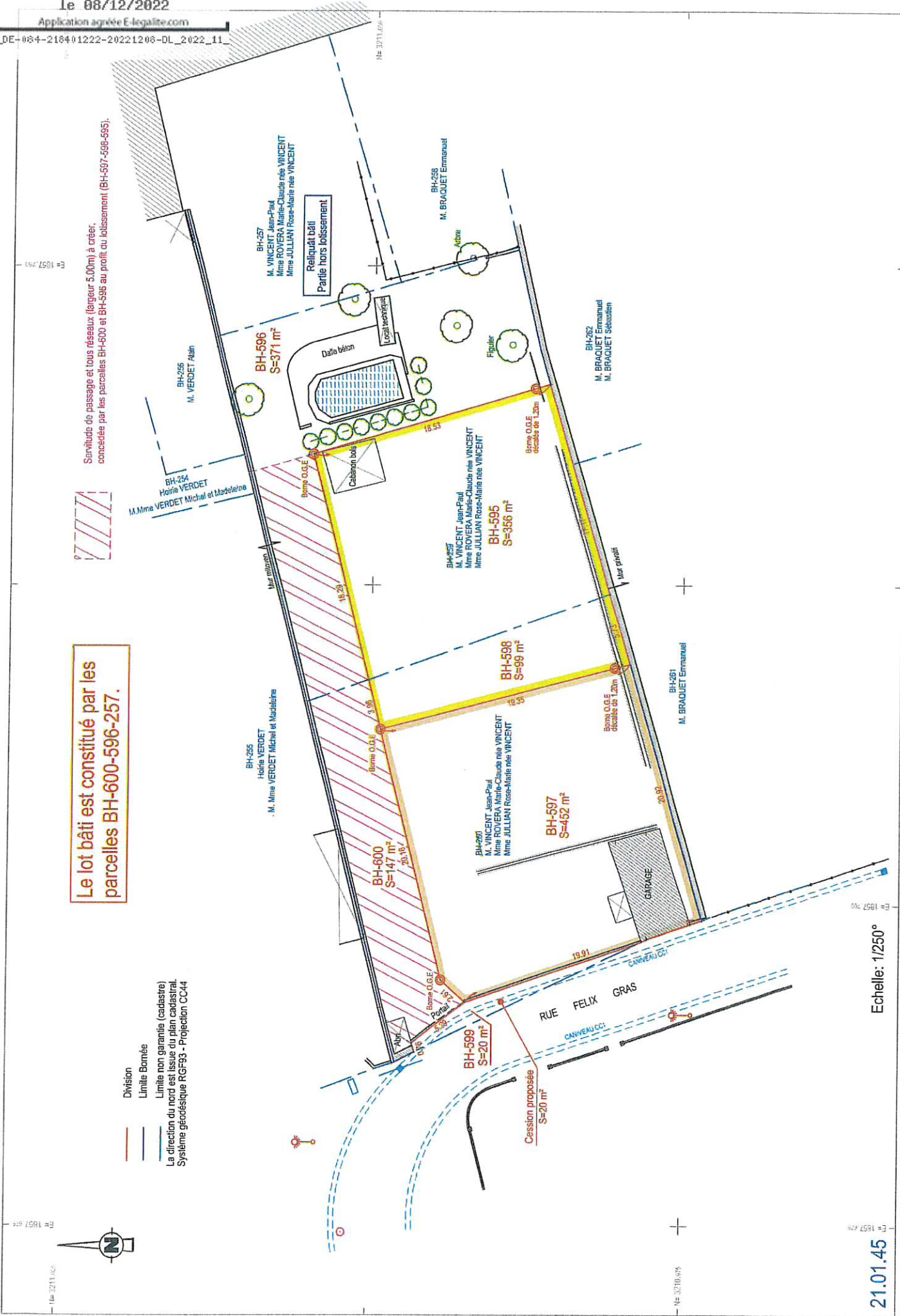
Délibération affichée le : - 8 DEC. 2022

Mise en ligne le : - 8 DEC. 2022

Le lot bâti est constitué par les parcelles BH-600-596-257.

Servitude de passage et tous réseaux (largeur 5.00m) à créer, concédée par les parcelles BH-500 et BH-596 au profit du lotissement (BH-597-598-595).

- Division
- Limite Bornée
- Limite non garantie (cadastre)
- La direction du nord est issue du plan cadastral.
- Système géodésique RGF93 - Projection CC44



Echelle: 1/250°

21.01.45

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-216401222-20221208-DL_2022_11

M VINCENT Jean Paul
50, chemin du midi
13560 SENAS

Fait à Sénas, le 19/10/22

Objet = Parcelle BH599

Je soussigné, M^r Jean Paul VINCENT, déclare par
la présente céder la parcelle BH599 sise rue Félix
Gros à Sarrions à la Mairie de Sarrions pour
un euro symbolique.

J.P. Vincent

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-218401222-20221208-DL/2022_11

Mme ROVERA Marie-Claude
94 Hameau des Sables
13190 Allauch

Fait à Allauch le 19/10/202

Objet: Parcelle BH 599

Je soussignée, Madame ROVERA Marie-Claude
née VINCENT déclare par la présente,
céder la parcelle BH 599 sise Rue
Félix GRAS à Sarrians à la Mairie
de Sarrians pour un euro symbolique

Mme ROVERA

Le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-064-2184 01222-20221208-DL_2022_11_

Madame JULLIAN Rose Marie
1525 chemin des 5 cantons
84250 LETHOR

Objet : Parcelle BH 599

Le THOR le 20-10-2022

Madame BASTEN
Urbanisme Marie
84250 SARRIANS

Madame,

Je soussignée Madame VINCENT
Rose Marie - monique née le 08.02.1948 à Montelimar
veuve de M^r JULLIAN Paul, déclare par la
présente, céder la parcelle BH 599 sise rue
Félice Gras à Sarrisans pour l'agrandissement
de la route et pour un euro symbolique.

Veillez croire, Madame, à mes
plus sincères salutations

